

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 12/12/23

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2023 / 218**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27
Présents : 22
Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 5 décembre 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Christian ROBERT, Gaëlle BENOIT (adjoints), Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Jocelyne PION, Jean-François FICHOT, Guy ROY, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM, Nicole ELBACHIR.

Absent représenté : Bernard CLEMENT.

Absents excusé : Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Pascal LENOIR.

omenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public

DOMAINE ET PATRIMOINE

CESSION DE LA PARCELLE AK 274 RUE DU PRE SAINT ADRIEN AU PROFIT DE LA COMPAGNIE DUMAS SAS

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que la Compagnie Dumas SAS a sollicité la ville de Tonnerre afin d'acquérir la parcelle communale AK 274 (issue de la division cadastrale de la parcelle AK 264), sise rue du Pré Saint-Adrien.

- Vu l'article L.2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le plan de division établi le 17 octobre 2023,
- Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 6 avril 2023 ;
- Considérant que cette parcelle appartient au domaine privé communal ;
- Considérant que cette parcelle n'a pas d'utilité pour la commune ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstention : 0

- De céder à la Compagnie Dumas SAS une superficie de 1320 m² de la parcelle AK 274 au prix de 3 960€ hors taxes et hors frais de mutation ;
- De confier à l'étude SCP Alexandre GUILPAIN et Marie GANDRE située à Tonnerre, le soin d'établir l'acte authentique de vente dont les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à cette vente



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre